

Objectif de la formation :

Acquérir les compétences nécessaires pour obtenir le certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Public : Toutes personnes souhaitant acquérir les compétences pour porter secours et s'associer à la démarche de prévention de son entreprise

Lieu : A déterminer

Durée : 2 jours soit 14h

Pré-requis : Aucun

Accessibilité des publics en situation d'handicap :

Peut être accompagné, aidé par un Partenaire CAP EMPLOI, ou association qui prendra en compte les contraintes liées au poste de travail et à la formation

Moyens et Méthodes pédagogiques :

Exposé, Exercices, Mise en situation, Démonstrations, Evaluation, Support stagiaire

Formateurs :

Formateur SST habilité rattaché à : L'organisme de formation ASK Formation, habilité par l'INRS

Contenu de la formation :

- Disposer, dans tous les établissements et sur les chantiers, d'hommes et de femmes en nombre adapté et bien répartis, capables d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident.
- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...),
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise,
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise,
- Être capables de rechercher les risques persistants pour protéger, examiner la victime pour faire alerter et secourir.
- Promouvoir la prévention des risques professionnels.
- Savoir se positionner dans son rôle de prévention dans son entreprise
- Être conscient des conséquences de l'accident.
- Savoir faire remonter les informations nécessaires à la rédaction et à l'actualisation de l'évaluation des risques de son entreprise au travers du document unique.

Evaluation :

Une évaluation continue des stagiaires basée sur les critères d'évaluation définis par l'INRS, dans les référentiels d'activité et de compétences SST et transcrits dans une grille de certifications des compétences SST (document INRS).

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation (sauf allègement spécifique formalisé dans un protocole d'allègement cosigné par l'entité et le stagiaire) et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.